

## Modèle 18-126

### Anneau de levage à souder



### Montage


La soudure doit être effectuée par un soudeur qualifié selon la norme EN 287-1. Attention les normes évoluent très vite selon votre secteur d'activité. Bien respecter les normes en vigueur.

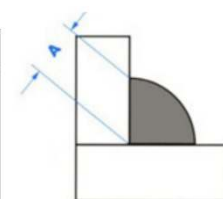
Toutes les surfaces et supports doivent être propres (sans huile, graisse, peinture...) La soudure doit respecter les recommandations de la norme EN 15607.

Exemple d'utilisation d'électrodes et fils pour la soudure.

Électrode > EN 499 / E423 B32 H5

MIG > EN / EN 440 SYMB G2 S1

CMU	0.2T	0.5T	1T	2T	3T	4T	6T	8T
<b>HAUTEUR CORDON (A) ANNEAU DROIT(en mm)</b>								
	4	4 à 5	4 à 5	4 à 5	6 à 7	7 à 8	9 à 10	15 à 16



Soudure d'angle

### Contrôle

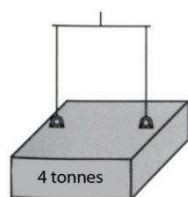
Le contrôle doit être conforme et validé par une personne qualifiée avant utilisation. La conformité de l'opération de soudage doit être bien précisée dans la notice de la machine servant à souder les anneaux. Effectuer un contrôle régulier des anneaux 1 fois par an par une personne habilitée en respectant les règles de sécurité.

Sécurité du code du travail. (art.L233-5 et R.283-83...)

Vérifier la charge (CMU) avant utilisation, éviter les déformations des pièces soudées, éviter la corrosion, fissures et autres détériorations de la soudure.

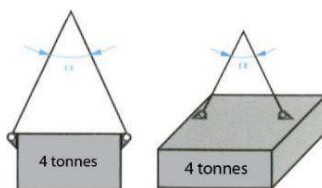
### Tractions

#### Verticale avec plafonnier

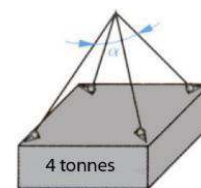


Prendre 2 anneaux ayant une CMU de 2 tonnes

#### En biais avec élingue $\alpha \leq 90^\circ$



#### En biais avec élingue 4 brins $\alpha \leq 90^\circ$



Prendre 4 anneaux ayant une CMU de 2 tonnes

Les informations techniques, illustrations et photographies sont données à titre indicatif sans caractère contractuel. Certaines peuvent varier en fonction des tolérances admises dans la profession et des normes applicables. Les instructions d'utilisation, de montage et de maintenance constituent de simples recommandations. Elles peuvent également varier en fonction des conditions d'utilisation du produit, de l'environnement de montage et des besoins de l'acheteur dont ce dernier est seul responsable de la définition.